

Liberté

LIBERTÉ
ART & POLITIQUE

232,8 °C d'oubli

Sophie Castonguay

Number 319, Spring 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89433ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Castonguay, S. (2018). 232,8 °C d'oubli. *Liberté*, (319), 74–76.

Tous droits réservés © Sophie Castonguay, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

232,8 °C d'oubli

La double occultation du Parlement de Montréal

SOPHIE CASTONGUAY

« Nietzsche, le premier, l'a formulé : la plus grande partie de notre activité mentale, nous l'employons à oublier, c'est pour nous autres humains une question vitale. En chacun de nous, quelque chose s'oppose à la lucidité avec une énergie considérable comme pour nous protéger de la fréquentation trop rapprochée de certaines évidences. »

JEAN-PAUL CURNIER,
MONTRER L'INVISIBLE

La scène se déroule au musée McCord, à Montréal. J'anticipe le jour où je me retrouverai à nouveau devant le tableau. Lors de mes visites, je respecte consciencieusement le protocole que je me suis imposé : une fois par semaine, j'invite quelqu'un à aller voir ce tableau, mais je m'applique à ne faire aucune mise en contexte de cette huile sur bois et, une fois devant, j'interroge la personne qui m'accompagne pour savoir si l'événement représenté évoque chez elle un quelconque souvenir ou un événement connu, ne serait-ce que de façon lointaine. Chaque fois ou presque, à une ou deux exceptions près, on me répond « Non ».

L'idée de ce projet visant à sonder l'oubli m'est venue un soir de novembre 2009, alors que j'attendais un ami, assise dans ma voiture, place d'Youville. J'avais arrêté le moteur malgré le froid humide et j'observais dans la pénombre l'endroit où je m'étais garée. C'était un stationnement des plus communs. Rien de bien exotique, quoique situé dans le Vieux-Montréal et entouré de bâtiments révélant aux regards avisés un pan de notre histoire. L'ami en question est alors entré dans ma voiture et, tandis que nous nous apprêtions à quitter l'aire de stationnement, il me raconta que nous étions exactement à l'emplacement où

avait eu lieu l'incendie qui avait bouleversé le cours de l'Histoire, 160 ans plus tôt. Je sortis de la voiture et entrepris de chercher une indication, un panneau historique qui me permettrait d'en savoir plus, mais il n'y avait rien. J'interrogeai mon ami pour savoir s'il existait des archives sur cet incendie. Il m'indiqua que le peintre Joseph Légaré avait réalisé un tableau qui se trouvait au musée McCord : *L'incendie du parlement de Montréal*.

L'œuvre nous montre l'hôtel du Parlement de Montréal dévasté par les flammes alors qu'un attroupement de gens observe la scène. On peut y voir des pompiers un peu plus près du bâtiment ; un des pompiers tient un boyau d'arrosage sectionné. L'événement peint par Légaré se déroule le soir du 25 avril 1849. De toute évidence, la scène est violente.

Vers 17h, le 25 avril 1849, le gouverneur Elgin se rend au parlement afin d'apposer la sanction royale à un projet de loi tarifaire. Il décide alors de donner son accord à quarante et un autres projets de loi adoptés par les Chambres. Parmi ces projets de loi figure l'« Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion dans les années de 1837 et 1838 ». Il faut dire qu'un mois plus tôt, Louis-Hippolyte La Fontaine avait réussi à faire adopter cette loi par les Chambres malgré la furie des orangistes l'accusant de vouloir récompenser les rebelles. À sa sortie du parlement, le gouverneur Elgin est reçu par des cris d'indignation de la foule, on lui lance des œufs pourris et, quand il ne reste plus d'œufs, on lui lance des pierres.

Le rédacteur en chef du journal *The Gazette* publie, en réaction à l'adoption de cette loi, une édition spéciale dans

laquelle le journal lance un appel à la révolte et invite les Anglo-Saxons à se rassembler afin de s'opposer à ce projet de loi. La colère est telle qu'on veut dissoudre le Parlement. L'appel du rédacteur en chef du journal est clair : « Anglo-Saxons ! Vous devez vivre pour l'avenir. Votre sang et votre race seront désormais votre loi suprême, si vous êtes vrais à vous-mêmes. Vous serez Anglais, fussiez-vous n'être plus Britanniques. À qui, à quoi va votre allégeance désormais ? Que chaque homme réponde pour lui-même. La marionnette [Elgin] doit être rappelée, ou repoussée par le mépris universel du peuple. Comme le dit Guillaume IV : "Le Canada est perdu, et bradé." La foule doit s'assembler sur la place d'Armes, ce soir, à huit heures. Au combat, Anglo-Saxons, c'est le moment ! » L'édition spéciale, aussitôt distribuée sur la place publique, convie les manifestants à se rassembler à 20 h au Champ-de-Mars. Entre 1200 et 1500 personnes s'y retrouvent. De nombreux orateurs y prennent la parole, dont des députés de l'opposition officielle. Alfred Perry, capitaine d'un corps de pompiers volontaires, monte sur la tribune pour s'adresser à la foule. Il met son chapeau sur la torche qui éclaire une pétition et s'exclame : « Le temps des pétitions est révolu, mais, si les hommes qui sont présents ici ce soir sont sérieux, qu'ils me suivent jusqu'à l'édifice du Parlement. »

Une fois sur place, les émeutiers cassent les fenêtres de l'Assemblée législative et les réverbères à gaz à l'extérieur. Un groupe entre dans l'édifice et saccage la salle d'assemblée. D'après le récit d'Alfred Perry, on ordonne d'aller chercher un camion de pompiers afin d'enfoncer la porte du parlement avec l'échelle. Celui-ci prétend avoir mis le feu lui-même lorsqu'il atteint d'une brique un lustre alimenté au gaz alors



Joseph Légaré, *L'incendie de l'hôtel du Parlement de Montréal*, circa 1849. Musée McCord.

qu'il visait l'horloge située au-dessus du fauteuil de l'orateur. Mais selon diverses sources, l'incendie aurait été déclenché par les émeutiers lançant des torches depuis l'extérieur du parlement. L'incendie consume les deux bibliothèques parlementaires. Plus de 23 000 livres partent en fumée. Outre le fait qu'elle possédait la collection de livres la plus complète au pays, la bibliothèque du parlement, qui comprenait la Bibliothèque de l'Assemblée législative et les Archives du Conseil législatif, avait pour mission d'être un dépôt d'archives publiques. C'était l'organe principal de la mémoire collective.

« Si le bâtiment n'avait pas été incendié, aujourd'hui, Montréal serait possiblement la capitale du Canada », indique la directrice générale de Pointe-à-Callière, Francine Lelièvre, qui supervise la vaste opération de fouille archéologique du site qui a débuté en 2010. À la tragédie de l'événement s'ajoute encore aujourd'hui un défaut de transmission qui s'explique par le fait que le sujet ravive les tensions. Et il existe une tension bien réelle entre la mémoire et l'Histoire. Bien que le tableau de Joseph Légaré agisse comme un miroir réfléchissant les tendances profondes d'une époque de dissensions entre réformistes et tories, le décalage de mémoire entre les générations s'impose comme une source de conflits supplémentaires occultant les événements de l'Histoire. Si l'interprétation des faits de l'Histoire varie selon les perspectives des uns et des autres, ces faits n'en demeurent pas moins réels. En ce qui a trait à l'incendie de l'hôtel du Parlement de Montréal, c'est la connaissance même de l'événement qui fait défaut. Pouvons-nous vraiment faire l'économie de l'enseignement de l'Histoire des mémoires douloureuses, d'une approche tragique de l'Histoire qui inclut la dimension identitaire et émotionnelle? L'émotion est-elle à proscrire de la recherche? Si l'on en croit les pédagogues en art, l'émotionnel rendrait plus concret le réflexif. Il va sans dire que l'art permet d'aborder les

Contrairement aux journalistes qui représentent le parlement en ruines, Légaré, lui, nous le montre en flammes. Il représente l'acte d'agression plutôt que le cadavre humiliant des ruines.

questions douloureuses de l'Histoire sans jamais esquiver l'émotion et qu'il favorise une proximité critique.

Alors que la figure du pyromane en politique s'incarne aujourd'hui dans la pratique de la politique de la division (*wedge politics*), l'art est d'autant plus nécessaire pour réhabiliter l'affect comme élément constitutif de l'acte de compréhension. Il est nécessaire de dépasser les réactions d'adhésion ou de rejet pour enfin sortir de cette phase d'occultation de soi et honorer un devoir de mémoire.

Quant au tableau de l'incendie de l'hôtel du Parlement de Montréal, son existence demeure dans une troublante présence absente. Le tableau en effet ne figure pas dans les corpus d'œuvres à l'étude en histoire de l'art. S'il faut dire que Joseph Légaré fut un peintre longtemps sous-estimé, le degré d'oubli atteint un seuil déconcertant lorsqu'on constate que l'événement même ne figure pas dans les manuels d'Histoire du Canada. Le parlement de Montréal a disparu dans la nuit du 25 avril 1849, et il disparaît à nouveau chaque fois qu'un spectateur regarde le tableau de Joseph Légaré sans savoir à quel événement l'œuvre renvoie.

Certains se souviendront que, à la suite de la rébellion de 1837, le cadavre grandement mutilé d'un des leaders de l'insurrection, Jean-Olivier Chénier, est resté exposé sur le comptoir d'une taverne pendant trois jours pour humilier les patriotes. Joseph Légaré ayant pris part à la rébellion, nous pouvons présumer que le tableau avait pour dessein de maintenir la flamme patriotique allumée. Peinte, cette scène est rejouée à l'infini. Contrairement aux journalistes qui représentent le parlement en ruines, Légaré, lui, nous le montre en flammes. Il représente l'acte d'agression plutôt que le cadavre humiliant des ruines. Si

l'on considère que le propre de la peinture est d'offrir au regard un espace où le temps est suspendu, alors la force du tableau de Légaré est de figer cette scène au moment même où le feu détruit et supprime ce qui représente la démocratie en devenir du Canada-Uni. C'est l'image d'un crime où le feu, étrangement figé, réitère le statu quo. Comme Alfred Perry en témoignera après les événements, les sapeurs canadiens-français « eurent peur d'intervenir jusqu'à ce qu'on leur donnât l'assurance qu'ils ne seraient pas molestés ». Étant donné l'importance et la portée historique de l'événement – notamment les conséquences politiques du déménagement du parlement et de la perte de toutes les archives de la province depuis le début de la colonie –, il est permis de s'interroger sur la place qu'occupe cette œuvre. Où devrait-elle figurer?

Il semble qu'il y ait bien une force liée au besoin humain de faire taire les mémoires douloureuses, qui nous pousse collectivement à traiter l'incendie du parlement de Montréal comme un fait divers. Que lisons-nous sur le cartel accompagnant la toile au musée McCord? « Autrefois attribué à Joseph Légaré ». L'auteur du tableau est lui-même mis en doute. **L**

♦ **Sophie Castonguay** est chargée de cours à l'École des arts visuels et médiatiques (ÉAVM) de l'UQAM et professeure en arts visuels au Cégep de Saint-Jérôme. L'étude des conditions de réception de l'œuvre d'art oriente depuis plusieurs années ses recherches dans la création de dispositifs performatifs à travers lesquels elle s'interroge sur les modalités favorisant une réception citoyenne de l'œuvre d'art. Son travail a été présenté dans plusieurs centres d'expositions au Québec, au Canada et en Europe.